

Tout comprendre sur

Coloc'Auto

Un projet porté par la coopérative **mobicoop**

Version du 16 janvier 2025

 **LocoMotion**



Le projet en quelques mots	2
L'expérimentation	9
Les engagements	11
L'équipe	11
Nous contacter	12

Le projet en quelques mots

Coloc'Auto : c'est quoi ? 🤔

Coloc'Auto est un projet en faveur de la **mise en commun de voitures** entre les **membres d'un groupe** (des voisin-e-s ou colocs par exemple) pour en partager l'utilisation ainsi que les coûts.

Dans Coloc'Auto, tout commence par la **constitution d'un groupe** ! Exemple : Vous vivez en coloc et vous voulez acheter une voiture ensemble pour vous déplacer, vous arrivez avec votre famille dans un petit hameau et avez besoin d'un second véhicule occasionnellement... Il y a plein de situations où l'on aimerait partager un véhicule pour limiter ses coûts, ou simplement éviter d'acheter une nouvelle voiture.

L'objectif est de développer une **alternative abordable et viable** à la possession d'une **voiture individuelle** dans des territoires où les modes de transports alternatifs (transports en commun, vélo, mobilité douce) sont moins disponibles et/ou moins adaptés. Il s'agit d'un **partage "longue durée"** à la différence des sites de partages entre particuliers plutôt pensés pour des usages ponctuels.

Concrètement, Coloc'Auto, c'est un ensemble d'outils :

- une **plateforme en ligne** où les membres d'un groupe bénéficient de leur espace pour consulter les disponibilités du véhicule partagé, le réserver, suivre la répartition des coûts, etc. Cet espace est destiné aux membres du groupe et à eux seuls, il n'est pas visible par tout le monde.
- une **assurance** conçue spécialement pour l'utilisation de Coloc'Auto
- des **ressources** sur les modalités de partage de véhicules entre particuliers

Pour l'instant, il s'agit d'un **projet expérimental**, c'est-à-dire que nous sommes dans une phase de test où nous proposons une première version de nos outils à un nombre restreint de groupes. L'objectif est d'aller à la rencontre du public et de valider un intérêt à ce mode de partage d'un genre nouveau !

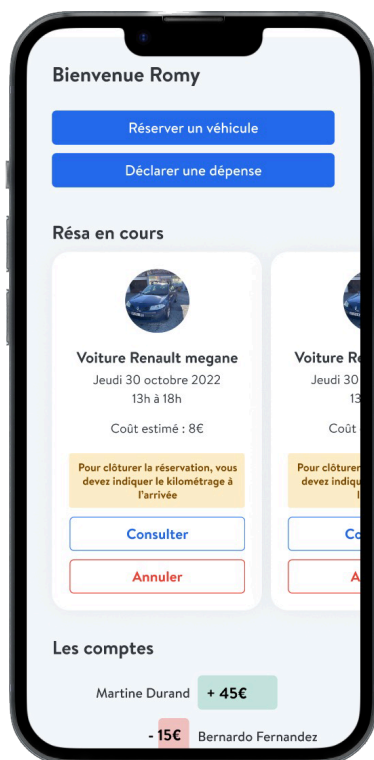
La plateforme colocauto.org

La plateforme est en quelque sorte le **“carnet de bord”** des membres d'un groupe. Elle est accessible par navigateur (depuis un smartphone ou un ordinateur).

Une fois le groupe constitué, les invitations sont envoyées par e-mail. Chacun·e accède à un espace numérique qui centralise les informations nécessaires au bon fonctionnement du partage. Cet espace est destiné *uniquement aux membres du groupe* : il n'est pas visible par d'autres participant·e·s à Coloc'Auto.

Même si votre groupe a déjà une messagerie whatsapp, ou un autre moyen de communication, avoir son compte sur l'application reste nécessaire pour participer à Coloc'Auto. C'est là que chacun·e consignera son utilisation de la voiture et les dépenses qu'il·elle fait. C'est donc de cette façon que les comptes sont tenus, et que chacun peut savoir qui doit combien 🤖 !

Que peut-on faire dans cet espace virtuel ? :



- **Consulter l'agenda du véhicule** : pour connaître la disponibilité du véhicule et planifier ses prochains déplacements.

- **Réserver le véhicule** : indiquer à quel moment l'on envisage d'utiliser la voiture partagée.

- **Noter ses trajets** : quand on embarque dans la voiture, on note dans l'application les données essentielles : le kilométrage de début et de fin, les dépenses de carburant éventuellement réalisées pendant le trajet.

- **Faire les comptes du groupe** :

Au fur et à mesure des utilisations, l'application tient les comptes ! Les provisions mensuelles pour l'entretien du véhicule, l'assurance, etc sont réparties entre les participants, chaque emprunt et ajout de carburant est retranscrit. Ces calculs résultent en des soldes, visibles sous la forme d'un équilibrage entre les participants.

- **Ajouter des dépenses** : Certaines dépenses qui concernent le véhicule sont faites au profit de tou·te·s : vous pouvez les inscrire sur

la plateforme et en mutualiser le coût. L'historique des dépenses passées est consultable par les membres du groupe.

- **Noter les remboursements** : Régulièrement, ou selon les conditions convenues avec le reste du groupe, vous remboursez ou recevez un remboursement. Le paiement ne se fait pas via l'application, vous pouvez procéder comme vous le souhaitez. Pour remettre les comptes à jour, déclarez avoir fait ou perçu le remboursement !

Dans le processus d'accompagnement à la création de groupes, nous organisons des démonstrations de la plateforme et nous nous tiendrons disponibles pour répondre à toutes les questions liées à l'outil (voir la section "l'expérimentation").

L'assurance

Mobicoop travaille avec la Macif pour fournir un contrat d'assurance adapté au partage de voiture :

- Il permet d'assurer les véhicules pour une **utilisation par plusieurs conducteurs et conductrices**.
- La franchise et les couvertures sont les mêmes pour tout le monde.
- Il couvre la **responsabilité civile, les dommages au véhicule et au conducteur**.
- C'est un contrat qui assure la voiture 365j/an qui couvre les véhicules également en dehors des emprunts.
- Les véhicules et les membres du groupe doivent respecter certaines conditions pour pouvoir en bénéficier (ex : permis français, exclusion des véhicules utilitaires, ...)

Le groupe peut sinon faire le choix de mettre un véhicule en partage en conservant son contrat d'assurance actuel. Dans ce cas, il faut être vigilant.e.s sur plusieurs points :

- Les contrats d'assurance auto ont un "conducteur principal", l'utilisation par d'autres personnes peut être interdite (ex : *clause de conduite exclusive*) ou tolérée (ex : *prêt de volant* ou *conducteur secondaire*) nous vous conseillons de **vérifier avec votre assureur son ouverture au partage régulier du véhicule**.
- Les couvertures et les franchises sont-elles les mêmes lorsque le véhicule n'est pas conduit par le conducteur principal.

- Par ailleurs, en cas de sinistre responsable ce sera le bonus / malus du conducteur principal qui sera affecté. Pour en savoir plus le sujet des assurances nous vous conseillons la lecture du guide réalisé par ADETEC¹

Combien ça coûte ?

Une voiture coûte cher ! On ne s'en rend pas toujours compte car une partie des coûts ne sont pas évidents du premier coup d'œil. Peu de gens calculent par exemple la décote de leur véhicule !

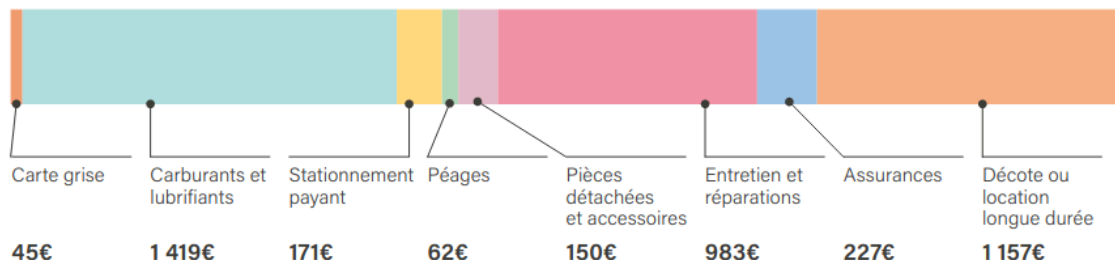
Estimer le coût d'une voiture n'est pas évident, cela dépend du véhicule et des kilomètres parcourus.

L'Insee estime qu'en moyenne 11% du revenu des ménages est consacré au transport individuel². En 2022, le Réseau action Climat a évalué le **coût de possession et d'usage d'une voiture à 4210€**



RÉPARTITION ESTIMATIVE PAR POSTE DU COÛT ANNUEL MOYEN D'UNE VOITURE EN 2022

(en euros courants). Source : ADETEC



Source ADETEC pour le rapport publié par le Réseau Action Climat, [Comment transformer la mobilité du quotidien ? 19 mesures pour une mobilité plus juste et plus durable](#), octobre 2022.

Avec Coloc'Auto **partager une voiture c'est partager ses coûts.**

Il y a plusieurs types de coûts :

- Les **coûts d'utilisation** c'est ce qu'il y a à payer lorsque l'on utilise le véhicule.

Ils sont propres à chaque membre du groupe et sont obtenus en

¹ [Contrat d'assurance adapté à l'autopartage entre particuliers - Guide à destination des autopartageurs et des assureurs \(ADETEC, 2013\)](#)

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5358250>

multipliant la distance parcourue par le taux au kilomètre.

Ils servent à couvrir les dépenses de carburants ainsi qu'une partie de l'usure et de la décote du véhicule.

- Les **coûts de possession** ce sont les coûts qu'il faut payer pour que le véhicule puisse rouler (assurance, entretien, décote, ...). Ce montant est propre à chaque véhicule et il est partagé mensuellement entre les membres du groupe.
- **Stationnement, péages, ...** Ces dépenses sont payées directement par la personne qui emprunte le véhicule au moment de l'emprunt.
- **Carburant**, le carburant est inclus dans le taux kilométrique. Lorsqu'une personne fait le plein de la voiture, elle inscrit sa dépense sur la plateforme, le montant est déduit de ce qu'elle doit.
- **Pas de frais de service**, pas de commission et pas d'abonnement. Pour soutenir Coloc'Auto vous aurez la possibilité de faire un don.

La plateforme permet d'ajouter des dépenses et de suivre celles qui ont eu lieu. Elle calcule automatiquement les soldes de chaque membre. Il ne reste plus qu'à se rembourser au sein du groupe.

Exemple : les voisin.e.s de la rue des Grands Greniers

Trois familles du village qui vivent dans la même rue ont décidé de partager une Renault Mégane qui appartient à l'une des familles.

Membres du groupes et utilisation de la voiture

- **Jeanne** et **Robert**, tous les deux retraités. Ce sont les propriétaires de la voiture partagée mais ils ne s'en servent pas beaucoup. Ils ont besoin de la voiture de temps en temps pour faire des courses dans la ville à côté, se rendre à des rendez-vous ou visiter leur enfants qui vivent à 40 minutes en voiture.
- **Camille** et **Sophie** et leurs deux enfants. Sophie a une voiture pour son travail qu'elle peut utiliser pour ses usages personnels, Camille travaille depuis la maison. Leur aîné prend le bus pour aller au collège, parfois Sophie le dépose en voiture. La plus jeune est à l'école du village et Camille l'accompagne généralement à

ped. La voiture sert à Camille pour accompagner les enfants au judo et à la musique le mercredi.

- **Mathieu** et sa fille.

Mathieu est en télétravail le mercredi et le vendredi. Sa fille est au lycée dans la ville à côté et prend les transports scolaires. Le lundi, mardi et jeudi, il se rend au travail dans la même ville que Sophie, il leur arrive de covoiter et lorsque ce n'est pas possible il emprunte la voiture. Le dimanche soir une semaine sur deux il va chercher sa fille chez son ex-conjointe, le jeudi soir elle fait du handball et lui va au rugby il essaye d'y aller à vélo et d'arriver échauffé mais lorsque la motivation manque il y va en voiture.



Les coûts

La voiture est une **Renault Mégane** que Jeanne et Robert ont achetée en 2013, elle a presque 100.000 km et fonctionne très bien.

Le **taux au kilomètre** est estimé à **18 cts / km**

Les coûts de possession sont les suivants :

- **Assurance** 60 euros / mois
- **Provision pour entretien** 50 euros / mois
- **Décote** 80 euros / mois

Le total des coûts de possession de la Mégane est donc de $60 + 50 + 80 = 190$ euros / mois pour le groupe. A diviser entre les 5 participant.e.s soit **38 euros / mois par personne**.

Camille ce mois-ci a parcouru 270 km, à 18 centimes le kilomètre soit 48.6 euros pour l'utilisation du véhicule et 38 euros pour les coûts de possession. Camille doit donc **86.6 euros**

Mathieu de son côté a parcouru 495 km, à 18 centimes le kilomètre soit 89.1 euros pour l'utilisation du véhicule et 38 euros pour les coûts de possession. Mathieu doit donc **127.1 euros**

L'expérimentation

L'expérimentation de Coloc'Auto par des citoyen.ne.s a débuté au printemps 2023 dans plusieurs régions de France métropolitaine. L'objectif de l'expérimentation est d'accompagner une dizaine de groupes dans la mise en commun de leurs véhicules (1 à 3 véhicules partagés, pour des communautés allant de 2 à 10 membres).



Carte des groupes
Expérimentation Coloc'Auto, 2023

Une évaluation des impacts de Coloc'Auto et plus largement de l'autopartage entre particuliers reste à mener toutefois les premiers résultats sont positifs :

- **16 groupes** (90 participant.e-s) utilisent actuellement Coloc'Auto pour partager leurs voitures
- **1500 emprunts** ont été réalisés depuis le début de l'expérimentation
- **43 voitures** sont en partagees

L'objectif est désormais de faire de Coloc'Auto un commun déployé par Mobicoop et utilisé par de nombreux groupes de citoyen.ne.s sur le territoire, et dont les impacts socio-environnementaux sont avérés.

Vous souhaitez vous lancer et participer ?

👋 N'hésitez pas à nous contacter !

Nous accueillons toujours de nouveaux.elles participant.e.s

Les groupes Coloc'Auto

Nous identifions quelques critères, qui même s'ils ne sont en aucun cas excluants, sont à prendre en compte pour se lancer dans l'aventure avec succès :

- **Taille du groupe** : Un groupe relativement petit facilite l'organisation et favorise la confiance. Nous cherchons des groupes de 2 à 10 participant.e.s qui se partagent de 1 à 3 véhicules.
- **La proximité entre participant.e.s**: Pour être en bonne mesure d'utiliser le(s) véhicule(s) partagé(s), il faut que l'accès soit facile! On préconise de former un groupe entre participants vivant proches les uns des autres (5 minutes à pied ou à vélo (hameau, bourg...))
- **Quels véhicules ?** : Véhicule de tourisme thermique ou électrique, propriété d'une personne du groupe ou mise à disposition. Il est possible de se partager un utilitaire mais avec une autre assurance que celle proposée par la Macif x. Coloc'Auto

Nous souhaitons mesurer les évolutions de la pratique de l'autopartage dans les communautés ainsi accompagnées, identifier les leviers de succès ainsi que les défis propres à chaque cas d'usage. Les groupes engagés dans cette expérimentation reflètent différents contextes et qui nous permettront de tirer des enseignements sur un scope large de cas d'usages.

Concrètement : comment ça se passe ?



Et après la phase expérimentale ?

Le but de cette expérimentation c'est de **faciliter le partage**. Ça va nous donner l'occasion de faire plein d'**apprentissages** : est-ce que ça répond aux besoins, qu'est-ce qui reste bloquant,... Pour cela nous sommes en recherche de vos retours, critiques, commentaires positifs, comme négatifs, toujours constructifs !

En 2024, le projet entame sa "Saison 2" et une nouvelle phase de mise à l'échelle avec le soutien de l'ADEME afin de développer l'impact de l'autopartage entre particuliers en France.



Les travaux à venir pour Coloc'Auto 🚀

Publication d'un **rapport d'évaluation** de la Saison 1 🎬

Etude sur le **modèle économique** du projet 🌱

Ouverture de l'outil **app.colocauto.org** au grand public 🚗

Contribuer à **faire connaître l'autopartage** et créer des **ressources partagées** 📖



**COLLECTIF DE
L'AUTOPARTAGE
ENTRE PARTICULIERS**

S'INFORMER

AGIR

CONTRIBUER

En 2025, Coloc'Auto s'associe à DROMOLIB, ADETEC et LABERS pour former le **Collectif de l'Autopartage entre Particuliers** et proposer un centre de ressources dédié à la pratique de l'autopartage.

Cette communauté ouverte à tous permettra d'accéder à de nombreuses ressources dédiées à rendre visible cette pratique de mobilité pour les citoyens comme pour les professionnels de la mobilité.

Les engagements

Participer à Coloc'Auto, c'est aussi s'engager dans une **démarche collective** qui suppose de se concerter sur les décisions importantes. Par ailleurs, il faut veiller à respecter quelques principes pour faciliter le fonctionnement du groupe.

En tant que **propriétaire**, il y a des implications différentes de services d'autopartage en P2P "classiques"

- Le propriétaire de la voiture mise en commun n'est pas consulté à chaque réservation : si la voiture est disponible, chacun·e peut la réserver.
- En cas de conflit d'agenda, les participants s'appellent pour organiser leurs trajets.

En tant que **membre du groupe**,

- Chacun·e s'engage à consigner dans la plateforme son utilisation du véhicule pour assurer que les comptes entre participants soient justes 😊
- Chaque membre qui s'engage dans un groupe Coloc'Auto prend connaissance des provisions récurrentes mensuelles; car celles-ci concernent tous les membres à part égales même s'ils ont moins utilisé la voiture sur certaines périodes.

L'équipe

Le projet est porté par **Mobicoop** : une coopérative qui travaille depuis 2008 avec les citoyens, les entreprises et les acteurs publics pour promouvoir les mobilités partagées. Engagée dans la transition écologique et solidaire, elle fait partie du réseau des **Licoornes**, ces coopératives qui s'associent pour une transformation radicale de notre modèle économique, fondée sur un socle démocratique, collectif, écologique et solidaire.

Cette expérimentation est basée sur un projet citoyen appelé **LocoMotion** actuellement à l'œuvre au Québec. Ce projet a été initialement créé par l'OBNL Solon dans le cadre du programme Mobilité de Quartier- avec le

soutien de la Ville de Montréal. En 2024, LocoMotion devient un organisme à but non lucratif indépendant dont l'objectif est de développer et pérenniser le projet LocoMotion à l'échelle du Québec. **LocoMotion** et **Mobicoop** partagent un objectif commun en matière de mobilité : diminuer l'usage de la voiture individuelle, via la démotorisation et la mobilité partagée. Grâce au soutien financier de l'ADEME et de la Fabrique des Mobilités, nous collaborons activement avec l'équipe de Solon afin de renforcer le commun LocoMotion et partager nos retours d'expériences.

Adeline VISINE

Adeline possède plus de 20 ans d'expérience en conseil et accompagnement, spécialisée dans la stratégie d'entreprise, la communication, le marketing, et le développement de projets de formation pour entrepreneurs et porteurs de projets. Adeline est chargée de projet au sein du pôle Offre et Innovation de Mobicoop, et accompagne des projets de mobilité et d'innovation sociale, notamment en matière de covoiturage et l'autopartage entre particuliers.

Contactez-nous à contact@colocauto.org !